



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

études

Question écrite n° 101328

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les difficultés que rencontrent les étudiants des instituts d'études judiciaires (IEJ) désirant effectuer un stage dans le cadre de leurs études. La mission historique des IEJ n'est pas de délivrer des diplômes, mais de préparer aux épreuves des concours et examens permettant respectivement l'accès à l'École nationale de la magistrature ou l'entrée dans les écoles d'élèves-avocats. Nombreux sont les étudiants inscrits dans les IEJ souhaitant assortir cette préparation d'un stage d'insertion en juridiction ou en cabinet pour mieux connaître la profession vers laquelle ils se dirigent. Or la réglementation issue de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 et du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 ne conçoit les stages que pour permettre à l'étudiant de mettre en œuvre les acquis de sa formation « en vue d'obtenir un diplôme ou une certification » (art. L. 124-1 du code de l'éducation). Certaines universités considèrent que cette rédaction implique l'inscription de l'étudiant dans une formation « directement » diplômante, écartant ainsi toute possibilité de signature d'une convention de stage pour les étudiants des IEJ. Il lui demande si cette interprétation réductrice et à tout le moins inopportune est conforme à la doctrine du ministère et si, en ce cas, un assouplissement de la réglementation peut être prévu au bénéfice desdits étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101328

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10217

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)